

Demande de distinctions "Serviteur du football" et « Plaque » « Anniversaire de club »

Pour **valoriser l'engagement des dirigeants**, la Fédération Française de Football propose l'attribution de distinctions pour les bénévoles des clubs selon 3 niveaux :

- District,
- Ligue,
- Fédération.

(Demandes de distinctions pour les bénévoles limitées à 3 par club)

Avant de remplir le formulaire de demande de distinctions il est impératif de prendre connaissance des conditions d'attributions décrites ci-dessous.

1° Distinctions « District »

Le Comité de direction du District étudie, arbitre et valide les demandes faites par les clubs en fonction des conditions établies et en adéquation avec les préconisations F.F.F.

Distinctions → au total 12 par saison

Platine	+ 25 ans d'ancienneté	Il n'est pas nécessaire d'avoir une 1 ^{ère} distinction District pour obtenir la seconde. Autrement dit, un bénévole peut recevoir une distinction « vermeil » sans avoir reçu la distinction « argent ».
Or	+ 20 ans d'ancienneté	
Vermeil	+ 15 ans d'ancienneté	
Argent	+ 10 ans d'ancienneté	
Bronze	À partir de 5 ans d'ancienneté	

2° Distinctions « Ligue »

Le Comité de direction du District étudie et arbitre les demandes faites par les clubs en fonction des conditions établies et en adéquation avec les préconisations F.F.F.

Le Comité de direction Ligue valide les propositions en dernier ressort.

Distinctions (Quota fixé par la LFNA)

Quota de distinctions pour la saison 2022/2023 non connu à ce jour.

OR (Nbre ?)	+ 20 ans d'ancienneté	1° on peut obtenir une distinction Ligue sans avoir de distinction District. 2° Il n'est pas nécessaire d'avoir une 1^{ère} distinction Ligue pour obtenir la seconde. Autrement dit, un bénévole peut recevoir une distinction « vermeil » sans avoir reçu la distinction « argent ».
Vermeil (Nbre ?)	+ 15 ans d'ancienneté	
Argent (Nbre ?)	+ 10 ans d'ancienneté OU « au mérite » *	

* La distinction argent « au mérite » a pour objectif de valoriser des dirigeant(e)s méritants n'ayant pas le nombre d'années prévues, mais engagé(e)s dans leur club et porteurs de projets.

3° Distinctions F.F.F :

Quota de distinctions pour la saison 2022/2023 non connu à ce jour (Fixé par la F.F.F).

Plaquette Bronze (Nbre ?)	Or +10 ans
Médaille Or (Nbre ?)	Vermeil +5 ans
Médaille Vermeil (Nbre ?)	Argent +5 ans
Médaille Argent (Nbre ?)	+ 10 ans d'ancienneté
Médaille Jeunesse bénévole (Nbre ?)	Avoir entre 16 et 25 ans - occuper une fonction dirigeante - mener un projet

4° Plaque F.F.F « anniversaire de clubs »

(La date officielle retenue par la FFF de création de club figure sur Footclub)

Platine	125 ans révolus
Or	100 ans révolus
Argent	75 ans révolus
Bronze	50 ans révolus

NB : Les anniversaires intermédiaires de dizaine (60, 70, 80, 90, 110, 120) seront étudiés par le District.

En cas de fusion, c'est l'anniversaire de la fusion qui est fêté et non celui de la création des clubs d'origine.

Pour accéder au formulaire de demande, bien vouloir cliquer sur le lien ci-dessous.

Date limite des demandes : mardi 1^{er} mars 2023.

cliquez ici